

# NOUVELLES

## DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

AVRIL 2018 / ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS DU 25 AVRIL 2018

### LA RECHERCHE DANS LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

### INNOVER S'ENGAGER DEPUIS 50 ANS

1970      1980      1990      2000      2010

Afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du réseau de l'Université du Québec, l'Université propose dans le numéro avril-mai 2018 du magazine *Québec Science* un bulletin d'information intitulé *La recherche dans le réseau de l'Université du Québec : Innover, s'engager, depuis 50 ans*.

### RÉUNION DU 25 AVRIL 2018 (2018-3-AG)

#### NOMINATION

##### Comité exécutif

L'Assemblée des gouverneurs a nommé au Comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019 :

- **Mme Elisabeth Bussé**, coach professionnel et personnel, Elisabeth Bussé inc.;
- **Mme Annie DesRochers**, professeure à l'UQAT;
- **Mme Sylvie Dulude**, administratrice;
- **M. Jean-Pierre Ouellet**, recteur de l'UQAR;
- **M. Pierre R. Dumouchel**, directeur général de l'ÉTS;
- **M. Stephan Robitaille**, administrateur.

##### Comité d'éthique des membres de l'Assemblée des gouverneurs

L'Assemblée des gouverneurs a renouvelé le mandat de **M. Pierre R. Dumouchel**, directeur général de l'ÉTS, au comité d'éthique des membres de l'Assemblée des

gouverneurs pour un mandat de trois ans à compter du 30 avril 2018 jusqu'au 29 avril 2021.

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

##### Doctorats honorifiques

Un historique des titres de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, décernés sur la proposition des établissements du réseau au cours des dix dernières années, a été présenté pour information à l'Assemblée des gouverneurs.

Cette présentation tient compte du type de contribution mis en valeur par la remise des doctorats honorifiques ainsi que du genre des récipiendaires.

#### AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

##### Délivrance de diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a délivré 195 diplômes à des étudiants de l'UQTR (108), l'UQAR (22), l'UQAT (39), l'ÉTS (25) et la TÉLUQ (1). Depuis la création de l'Université du Québec en 1968, l'Assemblée des gouverneurs et le conseil d'administration de l'UQAM, qui décerne les diplômes aux étudiants de cet établissement, ont délivré 687 623 diplômes.

## Fonds de développement académique du réseau (FODAR)

Le programme FODAR appuie les orientations stratégiques déterminantes pour le développement du réseau de l'Université du Québec en matière de formation et de recherche et création. L'Assemblée des gouverneurs a adopté les orientations 2018-2019 du FODAR qui prévoient les trois volets suivants : Grandes initiatives réseau, Communauté réseau et Développement institutionnel.

Les objectifs et les modalités de chaque volet sont décrits dans le document intitulé *Fonds de développement académique du réseau (FODAR) 2018-2019*.

## AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

### Marges de crédit bancaire de l'Université du Québec

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'Université du Québec à :

- contracter des marges de crédit bancaires aux fins du financement à court terme :
  - de projets autofinancés, pour un montant maximum de 9 861 000 \$;
  - du solde de l'emprunt pour le redressement des bases de financement, pour un montant maximum de 13 415 000 \$;
  - des dépenses en immobilisations subventionnées, pour un montant maximum de 177 150 000 \$;

et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019;

- négocier ces marges de crédit par voie d'emprunts, de billets à ordre ou d'acceptations bancaires;
- émettre et négocier des emprunts, des billets à ordre ou des acceptations bancaires et prendre tout engagement à cet égard dans le cadre des marges de crédit susmentionnées;

le tout, sous réserve de l'approbation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

### Budget de fonctionnement initial consolidé comprenant le plan d'effectifs 2018-2019 de l'Université du Québec et des établissements

L'Assemblée des gouverneurs a adopté le budget de fonctionnement initial consolidé comprenant le plan d'effectifs 2018-2019 de l'Université du Québec et des établissements qui, conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, sera transmis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

## Budget d'investissement consolidé 2018-2019 de l'Université du Québec et des établissements

L'Assemblée des gouverneurs a adopté le budget d'investissement consolidé 2018-2019 de l'Université du Québec et des établissements qui, conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, sera transmis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

L'Assemblée des gouverneurs a également autorisé l'Université du Québec à rembourser aux établissements les sommes prévues aux budgets d'investissement 2018-2019 et les dépenses en nouvelles initiatives pour les projets préalablement autorisés par le gouvernement, étant entendu que les sommes remboursées seront ajustées pour tenir compte de la confirmation ultérieure des enveloppes et des projets d'investissement approuvés par le gouvernement.

### Faits saillants du budget provincial

L'Assemblée des gouverneurs a été informée de certaines mesures prévues au dernier budget provincial 2018-2019 visant l'enseignement supérieur.

### Financement des universités

L'Assemblée des gouverneurs a été informée que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur devrait annoncer sous peu les paramètres de la nouvelle formule de financement des universités.

## RÉUNION SPÉCIALE DU 25 AVRIL 2018 (2018-4-AG-S)

L'Assemblée des gouverneurs a modifié l'annexe 6-C *Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec* du règlement général 6 *Ressources humaines* en y apportant des changements mineurs qui visent principalement à répondre à une demande de l'Agence du revenu du Canada relative au Fonds de revenu viager (FRV) et au Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Également, un article concernant la rente temporaire a été ajouté afin de se conformer à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Des précisions sur les cotisations des participants ont aussi été ajoutées afin de mieux encadrer le maintien du statut du participant actif lors d'une suspension des cotisations.